

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT



Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer

Régie autonome des transports parisiens

Délibération de la séance du 14 mars 2014 du conseil d'administration de la RATP

NOR: TRAT1407091X

(Texte non paru au Journal officiel)

Travaux de génie civil dans le cadre du prolongement de la ligne 14 à Mairie-de-Saint-Ouen. Lot T01 : de Saint-Lazare à Clichy - Saint-Ouen

Le conseil approuve le projet de marché pour les travaux de génie civil de Saint-Lazare à Clichy - Saint-Ouen (lot T01) dans le cadre du prolongement de la ligne 14 à Mairie-de-Saint-Ouen pour un montant total de 219 804 877,43 € (HT) sur une durée de soixante mois.

Le commissaire du Gouvernement a donné son accord à l'exécution immédiate de cette délibération.

Le président-directeur général de la RATP, P. Mongin